

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2020

- PROCÈS-VERBAL -

Membres composant le Conseil municipal.....	45
Membres en exercice.....	45
Membres présents.....	39
Membres représentés.....	4
Membres absents.....	1

À 19h00 le Conseil municipal dûment convoqué le mercredi 20 mai 2020
par le Maire, s'est assemblé en visioconférence
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Maire

Membres présents : Jean-Paul JEANDON - Malika YEBDRI – Moussa DIARRA – Françoise COURTIN Elina CORVIN - Abdoulaye SANGARÉ - Alexandra WISNIEWSKI - Régis LITZELLMANN - Éric NICOLLET - Béatrice MARCUSSY - Josiane CARPENTIER – Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Sanaa SAITOU LI – Keltoum ROCHDI – Marc DENIS – Hervé CHABERT - Marie-Françoise AROUAY - Rachid BOUHOUCHE - Claire BEUGNOT – Nadia HATHROUBI-SAFSAF – Harouna DIA - Anne LEVAILLANT – Souria LOUGHRAIEB - Amadou Moustapha DIOUF – Basitaly MOUGAMADOUBOUGARY – Radia LEROUL – Malvina LALOUX - Bruno STARY - Cécile ESCOBAR – Dominique LEFEBVRE - Mohamed-Lamine TRAORE - Armand PAYET – Rebiha MILI – Sandra MARTA - Jacques VASSEUR - Mohammed BERHIL - Marie-Isabelle POMADER – Bozena BYDON

Membres représentés : Sadek ABROUS (donne pouvoir à M. YEBDRI) - Thierry SIBIEUDE (donne pouvoir à M. BERHIL) – Marie-Annick PAU (donne pouvoir à J. VASSEUR) – Jean MAUCLERC (donne pouvoir à A. PAYET) -

Membres absents pour le vote de la délibération : Thierry THIBAUT – Nadir GAGUI

Les conseillers présents formant le tiers des membres en exercice, conformément à l'Ordonnance du 1er avril 2020, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Anne LEVAILLANT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

L'ordre du jour est le suivant :

1. Modification du tableau du Conseil municipal

Point d'information COVID 19

Présentation des décisions du Maire 2020 n°38 à n°40

Tableau des avenants et des marchés publics passés

M. JEANDON ouvre cette séance en expliquant que globalement, il leur donne la parole lors du Conseil municipal. Il pense qu'ils ont maintenant l'habitude de travailler toutes et tous en visioconférence, et indique que c'est véritablement le moyen qui, dans cette période, leur permet de faire ces réunions pour la bonne tenue de la vie démocratique à Cergy. Il procède à l'appel.

M. JEANDON indique qu'il n'y a pas de procès-verbal à approuver ni de questions diverses.

Concernant l'ordre du jour, **M. JEANDON** rappelle que l'équipe municipale est présente pour les sujets concernant les décisions du Maire, mais surtout, une modification du tableau du Conseil municipal qui est un point important.

1. Modification du tableau du Conseil municipal

M. JEANDON informe avoir reçu une lettre de démission émanant de Mme PRIEZ, en tant que conseillère municipale de la Ville de Cergy. Il est sûr qu'elle a été brillamment élue à Osny. Il indique avoir écrit au Président de l'Agglomération, étant également conseillère communautaire, l'informant de la décision de Mme PRIEZ, par le fait de cette démission au Conseil communautaire, et dans l'ordre de succession, le Conseil municipal a envoyé une lettre à la suivante de liste qui est Mme BYDON, en remplacement de Mme PRIEZ. Ceci étant conforme aux réglementations en cours pour la désignation des suppléantes et suppléants de liste lorsqu'il y a une démission.

M. JEANDON remercie Mme PRIEZ pour le travail qu'elle a effectué et surtout, pour son assiduité au sein du Conseil municipal, ainsi que pour ses actions dans son activité professionnelle pour la Ville. Ce sont toujours des moments importants que d'avoir des acteurs qui participent pleinement au développement de leur Ville. **M. JEANDON** lui souhaite tous les espoirs qu'elle souhaite avoir et il ajoute que globalement, elle était bien placée sur la liste. De ce fait, Mme PRIEZ bénéficiera d'accès à des postes structurants au sein de la Mairie d'Osny. Il lui souhaite tout le succès pour son élection et ses fonctions au sein de la Ville d'Osny.

M. JEANDON remercie Mme BYDON pour sa présence, c'est un retour aux sources, même si c'est le dernier Conseil municipal de cette mandature. Il lui souhaite bien sûr tout le bonheur d'assister à ce Conseil qui lui permettra au moins d'être au courant de ce qui se passe dans leur Ville.

M. JEANDON cède la parole à M. PAYET.

M. PAYET souhaite s'associer aux remerciements de M. JEANDON, puisque Mme PRIEZ, après de nombreuses années dans la vie associative à Cergy a fait le choix, il y a quelques mois maintenant, de déménager pour des raisons familiales à Osny. Elle a désormais de lourdes responsabilités à assumer, puisque l'équipe du Maire sortant, M. LEVESQUE, a été réélue brillamment dès le premier tour, en l'absence de candidat opposé. L'équipe municipale lui souhaite évidemment plein succès dans ses nouvelles missions qui sont structurantes et très importantes pour la Commune d'Osny.

Il ajoute avoir été très heureux de travailler avec elle dans le mandat d'opposition pendant ces six dernières années, et indique continuer évidemment cette collaboration.

Il ajoute que dans l'école du Grand Caillou, où les enfants de Mme PRIEZ étaient scolarisés et où elle était parent d'élève, le souvenir qu'en garde les parents, les enfants et la directrice d'école, est excellent.

Il remercie Mme BYDON d'avoir accepté ce retour dans le Conseil municipal pour quatre semaines. Il ne dispose pas de statistique, mais pense que ce sera le mandat d'opposants le plus court de l'histoire récente en tout cas, de la vie politique cergyssoise. Il précise qu'elle a été conseillère municipale en 2006, ainsi qu'une opposante assidue pendant les sept années précédentes.

M. JEANDON ajoute que Mme BYDON ne battra pas seulement un record de conseillère municipale d'opposition, mais de conseillère municipale tout court. Il pense que c'est ainsi qu'il faut essayer de se projeter.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-2, L. 2122-10 et L. 2122-15

Considérant qu'aux termes de l'article L. 270 du code électoral, la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste.

Considérant que le candidat venant immédiatement après le dernier élu sur une liste est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Considérant qu'il s'agit de prendre acte du remplacement de Mme PRIEZ Tatiana par la conseillère municipale venant immédiatement après le dernier élu de la liste qui a été élu le 30 mars 2014 aux élections municipales.

Considérant qu'il convient de noter que Mme BYDON Bozena est la candidate venant immédiatement après le dernier élu sur la liste.

Considérant qu'elle remplace donc Mme PRIEZ Tatiana dans ses fonctions de conseillère municipale.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

<p><u>Votes Pour</u> : 44 <u>Votes Contre</u> : 0 <u>Abstention</u> : 0 <u>Non-Participation</u> : 0</p>
--

Article 1 : Prendre acte du remplacement de Mme PRIEZ Tatiana par Mme BYDON Bozena en tant que conseillère municipale.

Article 2 : Constater les modifications correspondantes au tableau du conseil municipal.

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

M. JEANDON indique que l'ordre du jour est simple. Il s'agit d'un point d'information sur le COVID-19.

Décisions du Maire n° 38 à n° 40

38	B.CAZALY	15/05/2020	Protection fonctionelle C.A			
39	N.GALPN	15/05/2020	Renouvellement adhésion averio	Averio		60 €
40	N.GALPN	15/05/2020	Renouvellement adhésion association des archivistes français	AAF		105 €

M. JEANDON s'était engagé début mai à faire un point avant la fin de ce mois, puisque la date du 2 juin était celle fixée par le gouvernement. Il n'avait pas prévu que le Premier ministre parle juste avant, mais cela permet ainsi de pouvoir relayer un certain nombre d'informations et de voir les dispositifs qui sont à prendre suite à cette intervention.

Ils l'ont tous compris, et même si c'était un peu compliqué de bien comprendre la couleur dans laquelle le département du Val-d'Oise se trouvait dans la région Île-de-France, le Premier ministre vient de déclarer la région parisienne en zone orange et non verte.

Pour établir ces couleurs, il y a trois critères : le premier c'est, la région peut-elle réaliser les tests virologiques ? La réponse est oui. Y compris pour le département. Son taux d'occupation des lits de réanimation par des patients positifs COVID-19, est-il égal ou inférieur à 60 % ? C'est le deuxième critère. La réponse est oui. Dans le Val-d'Oise figurent aujourd'hui 29 personnes en réanimation et 159 hospitalisées. Enfin, et ce critère-là est extrêmement important, le nombre de passages aux urgences ou suspicions étant le terme exact, est-il inférieur à 6 % ? La réponse est oui pour six départements d'Île-de-France et non pour deux, Mayotte n'étant pas incluse. Les deux départements étant Paris et le Val d'Oise. En date du 25 mai, ce dernier avait un taux de 12,2 % comparé au 6 %, soit 1 220 passages sur 10 000. Là encore, cela ne veut pas dire que suspicion égale Coronavirus. Ce qui vaut pour ces deux départements d'être en rouge pour la diffusion du virus, et de faire que la région Île-de-France est en orange, étant la seule avec Mayotte. Cette nouvelle donne ne doit pas faire oublier l'état d'urgence sanitaire qui est présent jusqu'au 10 juillet inclus. Puisque ce qui est important, c'est bien sûr cet état d'urgence sanitaire.

Il autorise le Premier ministre à prendre, par décret entre autres, et **M. JEANDON** ne retient que ce seul point dans cet état d'urgence, des mesures limitant la liberté d'aller et venir, la liberté d'entreprendre et la liberté de réunion. Même si le Premier ministre a annoncé que finalement, le monde de liberté était en vue, aujourd'hui, c'est celui de l'état d'urgence et c'est lui qui fixe le degré de liberté que les Français peuvent avoir, département par département, région par région. « Cette nouvelle donne ne doit pas faire oublier que le COVID-19 est toujours présent », sont les propos du Premier ministre, « Et que le respect des mesures sanitaires est toujours essentiel ». Le nombre de morts croît malheureusement toujours, même si un ralentissement est aujourd'hui enregistré.

M. JEANDON précise avoir repris l'ensemble des chiffres et indique qu'à Cergy, depuis le 1^{er} mars jusqu'au 20 mai, 74 morts ont été enregistrés. Soit une augmentation de 27 % comparé à l'année 2019. Par contre, pour le seul mois d'avril, il est enregistré une hausse de plus de 100 % comparé au même mois de l'année précédente. Il précise l'avoir déjà indiqué, le mois d'avril a été terrible pour les familles cergysoises et bien sûr, il a une pensée pour toutes celles qui ont perdu un

parent, un ami ou un proche. Et il est vrai que cette situation ne doit pas leur faire oublier qu'ils sont toujours en crise sanitaire.

Bien évidemment, la vie doit reprendre tout en respectant les gestes barrières. Parce qu'en plus de la crise sanitaire se rajoutent d'autres crises. Économique et sociale, mais aussi bien sûr environnementale. Il suffit de voir le développement des épidémies récurrentes, c'est la cinquième depuis le début du XXIème siècle. Elles sont souvent liées à des changements climatiques, essentiellement des catastrophes d'origines humaines nées de mauvaises normes de santé, d'hygiène, d'exploitations abusives de systèmes naturels, voire également d'une interconnectivité croissante d'un monde globalisé. La reprise va prendre en compte l'ensemble de ces éléments, à la fois des mesures sanitaires, économiques, sociales et environnementales.

Bien sûr, il faut agir au plan national, européen et mondial. Ce qui n'est pas leur objectif ici, mais il faut surtout agir au plan local.

Il rappelle que lors du dernier Conseil municipal, il leur avait présenté le plan de reprise d'activité de la Ville de Cergy en trois axes. Un déconfinement sanitaire pour protéger les Cergyssois ; un déconfinement rythmé pour ouvrir progressivement les services et les équipements ; un déconfinement solidaire pour répondre aux inégalités sociales, culturelles et territoriales.

Le premier axe a pour objectif de répondre au respect des mesures de l'état d'urgence. 60 000 masques, soit deux par personne, ont été distribués dans chacune des boîtes aux lettres. Il y a eu quelques loupés qui ont bien sûr été rattrapés par la suite. Mais pour tenir cet objectif de deux masques par personne, des distributions ont été effectuées dans cinq lieux de Cergy. Le mercredi 27, 15 000 masques ont été distribués et il reste encore le samedi 30 mai et le premier mercredi du mois de juin. Cette information est destinée aux personnes qui n'ont pas pu en acquérir et M. JEANDON rappelle l'importance à tout un chacun de posséder un masque. Bien évidemment, les plus fragiles n'ont pas été oubliés. La dernière fois, il a bien compris que c'était une interrogation. Les associations caritatives, les foyers d'hébergement du 115, les personnes les plus démunies, quasiment au nombre de 2 000, ont toutes reçu des masques supplémentaires par rapport à la distribution qui a été faite. Au total, à la fin de cette distribution, ce sont 105 000 masques en tissus qui ont été offerts aux Cergyssois.

Le deuxième point est le respect des mesures de déconfinement. La police municipale intervient et a réalisé des milliers d'interventions depuis le début de ce confinement et déconfinement. Elle dresse aussi un certain nombre de procès-verbaux, certains n'ont pas respecté les mesures et se retrouvent maintenant devant la justice, dans le cadre des lois et des décrets fixés par le Premier ministre, et la police nationale bien sûr en a fait de même.

M. JEANDON n'est pas sans savoir qu'avec le beau temps, il y a eu quelques manquements. L'ouverture progressive des terrains de proximité fait que le respect de ces règles est difficile. Notamment le soir après 20 heures. L'équipe municipale continuera à mieux informer pour que ces règles soient bien prises en compte. Les réglementations ont de nouveau été mises sur chacun des sites de proximité. Un travail sera effectué avec la police nationale pour faire respecter ces mesures.

Il ajoute qu'aujourd'hui, ces personnes ont des responsabilités et il souhaite véritablement qu'ils puissent aller faire les tests qui permettent d'éviter à ce qu'à un moment donné, un cluster puisse exister dans tel ou tel espace ouvert. Il pense que c'est de leur responsabilité et leur fait confiance pour avoir cette notion de respect des autres. Il rappelle que la population est toujours en crise sanitaire.

La reprise progressive des activités en termes de services et d'équipements est bien avancée. En ce qui concerne les démarches administratives, les quatre lieux connus seront complètement rouverts, y compris le samedi, à partir de la semaine prochaine, mais toujours uniquement sur rendez-vous. Notamment, et M. JEANDON voit les demandes d'aujourd'hui, retrait et demande de pièce d'identité, passeport, même en attente de décisions au niveau européen, pour savoir si l'ouverture des frontières européennes se fera ou non. Et ce qui est important, c'est qu'aujourd'hui, le système de réservations marche bien, les personnes qui viennent sont plutôt contentes puisqu'il n'y a pas d'attente, il y a le respect des règles barrières. Il pense que c'était important de faire que toutes les démarches administratives, mais également l'accueil social, puissent se faire dans de très bonnes conditions.

En ce qui concerne le scolaire et le périscolaire, 543 enfants ont été accueillis en élémentaire sur les 1 000 places disponibles. Cette semaine, les classes maternelles ont été ouvertes, 219 enfants ont été accueillis, soit un peu moins de la moitié des places disponibles. Un Conseil des parents a été

organisé hier, pour faire le point sur la rentrée scolaire. Il a été décidé de créer une commission d'évaluation composée de parents d'élèves, de membres de l'éducation, d'élus et des services municipaux. Cette commission s'est réunie, a fait le tour de plusieurs écoles et il en ressort un satisfecit. Satisfaction sur la tenue des règles sanitaires. M. JEANDON remercie particulièrement, notamment les enseignants qui ont mis en place, école par école, des plans spécifiques en fonction des locaux. Un énorme travail a été effectué avec les services de la Ville pour faire que ces mesures soient respectées et adaptées à des locaux spécifiques. Il précise que la Ville de Cergy possède de nombreuses écoles avec des architectures fortement différenciées.

Deux points vont être améliorés. Un travail avec l'Éducation nationale, sur les critères de choix dans l'accueil des enfants par l'Éducation nationale. Notamment pour l'ouvrir aux parents qui se retrouvent de plus en plus dans l'obligation de travailler, et travailler à deux. D'autre part, aux enfants qui doivent être soutenus plus régulièrement. Puisque là encore, il a été noté que ce ne sont pas forcément les enfants qui en auraient le plus besoin, qui aujourd'hui sont inscrits. Donc un travail reste à faire avec l'Éducation nationale, ainsi qu'une harmonisation au niveau des groupes scolaires.

Un deuxième point est lié aux repas froids du délégataire qui doit proposer plus de choix, notamment des plats végétariens et plus de qualité. C'est un travail qui est en cours. Une réunion a lieu demain pour regarder ces deux points.

Le périscolaire a également été rouvert, les accueils du matin, ceux du soir et le périscolaire du mercredi. 56 enfants ont été accueillis mercredi dans les différents centres de loisirs, ces derniers étant présents dans chaque groupe scolaire, puisque pour respecter les mesures sanitaires, il fallait pouvoir les accueillir. 9 crèches sur 12 ont été rouvertes, 75 enfants en moyenne sont présents pour 502 places disponibles. Là encore, un travail devra être effectué sur les critères puisque les parents souhaitent véritablement, ou n'ont pas la possibilité de rester chez eux parce qu'ils ne font pas de télétravail. Il est donc important de revoir certains critères afin de satisfaire le maximum de parents.

M. JEANDON les informe qu'ils travailleront sur l'ensemble de ces points la semaine prochaine, pour qu'il y ait plus d'enfants, à la fois en crèche, à la fois dans les écoles et dans les centres de loisirs. C'est pour l'équipe municipale, un point extrêmement important.

Il rappelle qu'il a été procédé à l'ouverture des espaces de proximité mercredi dernier, il n'y a pas de surprise d'avoir autant de monde sur les terrains. Malheureusement, un peu trop par rapport à ce que permet la réglementation. Là encore, un travail important d'information et de sensibilisation doit être fait sur le respect de ces espaces publics de proximité. Le fait est que globalement, pour respecter les mesures sanitaires, une personne en permanence serait nécessaire afin de nettoyer les jeux après chaque passage d'enfant. C'est assez complexe.

Il précise que le Stade Salif Keita, les gymnases ainsi que le complexe sport de l'axe majeur sont fermés. Au niveau de l'Agglomération, les piscines restent interdites elles aussi, même s'il y a des expérimentations et qu'une ouverture progressive est prévue au mois de juin. Cette liste est complétée par le pôle sportif Maradas – Joël Motyl ainsi que la patinoire Aren'Ice. Les grands équipements structurants sportifs portés par la Ville ou l'Agglomération sur le territoire de Cergy sont encore clos, et comme tout le monde, M. JEANDON espère qu'ils rouvriront, dans trois semaines et à condition d'être complètement en vert. Il ajoute que globalement, la réouverture du poumon vert de Cergy-Pontoise, l'Île de loisirs, est en bonne voie, au moins sur la partie promenades et peut-être une partie de l'activité nautique. Il restera bien sûr le centre balnéaire qui demeure lié à l'évolution de la couleur du département et de la région.

En ce qui concerne la culture et la vie associative, M. JEANDON connaît les difficultés des associations et du personnel associatif, cette semaine, les maisons de quartier ont accueilli leur personnel. La semaine prochaine, possibilité d'accueillir les associations qui ont des bureaux dans ces locaux, afin qu'elles puissent enfin reprendre leurs activités. Et la semaine suivante, les maisons de quartier et les Locaux Collectifs Résidentiels (LCR) seront progressivement ouverts aux associations. Ceci en contrepartie d'une signature d'un protocole sanitaire, puisque c'est une situation où les salles vont recevoir plusieurs associations dans la journée, et il était important d'avoir une relation de confiance, ainsi qu'un protocole garantissant que chaque association puisse respecter les normes sanitaires. Réouverture des médiathèques cette semaine pour le dépôt des livres, les retraits pourront avoir lieu la semaine prochaine.

Il ajoute que c'est trop lent à son goût, mais progressivement, il est à noter une avancée sur tout ce qui est culture et vie associative. Bien sûr, l'équipe municipale prépare les vacances d'été, il n'est pas sans savoir qu'un grand nombre de Cergyssois ne quitteront pas la Ville, il faut donc inventer des activités supplémentaires et coordonner sur l'ensemble des territoires, c'est un travail en cours, et qui correspondront à la majorité des demandes des Cergyssois. Que ce soit dans le domaine du sport, de la culture, de l'association ou du soutien scolaire.

La préparation de deux événements de la rentrée. Le premier est la Journée des Associations qui est extrêmement importante. Il sera impossible de la faire dans la configuration actuelle, mais un travail est fait pour qu'elle puisse avoir lieu. Une autorisation sera demandée à la Communauté d'Agglomération de pouvoir disposer d'un espace plus large.

Le deuxième événement est Cergy, Soit ! Aujourd'hui, un travail est effectué afin de trouver des solutions pour que cette manifestation emblématique de Cergy, Cergy-Pontoise et la région Île-de-France puisse se tenir. Bien sûr, toutes ces mesures seront prises en compte.

Au niveau de la propreté, et M. JEANDON laissera le Président de l'Agglomération compléter puisque c'est de sa responsabilité, le service de collecte des déchets a repris progressivement, la résorption de la collecte des déchets verts est quasiment effective aujourd'hui. À noter des demandes de distributions de sacs de ces déchets, c'est un point sur lequel il faudra travailler. Enfin, et la bonne nouvelle aussi, la déchetterie des Hauts-de-Cergy devrait ouvrir la semaine prochaine. Cela signifie qu'il y a une reprise quasi effective de l'ensemble des services de collectes des déchets.

Enfin, et il s'agit de la situation la plus préoccupante maintenant, puisqu'une crise économique et sociale est en train de se rajouter à la crise sanitaire, c'est bien sûr la reprise d'activité des commerces et la capacité à maintenir celle des indépendants, des commerçants et des créateurs d'entreprises. Pour en avoir discuté avec un grand nombre d'entre eux, M. JEANDON indique qu'il y a de fortes craintes sur le développement de leur activité.

Il rappelle que Cergy était la seule du Val d'Oise, dès la sortie du confinement, à ouvrir les trois marchés alimentaires simultanément, et ce dans la même semaine. En négociation avec le délégataire, des représentants de commerçants, la Préfecture, mais aussi les sous-préfets d'Argenteuil, de Sarcelles et le secrétaire général de la Préfecture de Cergy, un travail a permis d'obtenir sur ces trois grands marchés populaires, la capacité d'instaurer des règles et de les utiliser correctement. Il précise que si le Maire dispose de l'autorisation d'ouvrir, le Préfet a celle de fermer. Après négociation et dès samedi, le marché non alimentaire pourra ouvrir à nouveau, où entre 90 et 100 commerçants seront présents.

M. JEANDON les remercie pour leur effort de solidarité, afin qu'ils se mettent d'accord sur l'ensemble des linéaires de chacun des commerçants et la façon d'aménager ces espaces. Globalement, il pense que ce marché sera dynamique, et ce, tout en respectant un certain nombre de règles barrières essentielles que sont des entrées et des sorties, l'obligation de porter un masque, du gel hydro alcoolique pour l'ensemble des commerçants, un sens de circulation dans la halle afin d'éviter une trop forte affluence.

Quant aux commerces sédentaires, l'ouverture des cafés-restaurants. Il rappelle que Cergy étant en zone orange, ces derniers seront accessibles uniquement en terrasse. Ayant anticipé la situation, les Services travaillent à regarder, avec chaque restaurateur, la capacité d'élargir ou de trouver des solutions en termes de terrasse, pour leur permettre de lancer leur activité. Bien évidemment, et au moins jusqu'au mois de septembre, voire peut-être jusqu'à la fin de cette période, la Ville de Cergy ne recevra pas de taxe. Il est important de pouvoir réussir à ce que ces commerçants qui ont été fortement touchés par cette crise puissent au moins commencer à sortir du rouge. Le problème qui persiste pour un commerçant, c'est qu'il faut réinvestir pour relancer l'activité. Et c'est compliqué lorsqu'il y a un manque d'argent ou un déficit. Il est important de les accompagner et d'avancer.

Dernier point, mais qui sera commenté par d'autres, c'est l'ouverture des Trois Fontaines qui devrait normalement, il l'espère, pouvoir ouvrir le deux juin, mais cela reste encore en discussion. Sa seule demande vis-à-vis de ce centre commercial, c'est l'obligation du port de masques. Il n'y aura pas d'arrêt, mais il fait confiance aux Trois Fontaines pour que les visiteurs et tous les commerçants, y compris AUCHAN qui est un peu réfractaire, puissent faire que les masques soient obligatoires.

Troisième axe, la solidarité. L'accompagnement sur les seniors qui a été entrepris perdure. Les repas continuent d'être livrés pour ceux qui sont dans l'incapacité de se déplacer, et ils sont contactés régulièrement par téléphone pour ne pas rompre le dialogue. Ils nous en remercient quotidiennement.

Sur la partie alimentaire qui était un vrai enjeu, des distributions ont été effectuées auprès de 2 000 personnes, pour des tickets de la part de l'État et du CCAS. Là aussi, M. JEANDON souhaite remercier les associations pour le rôle qu'elles ont joué, et qui ont pu organiser des maraudes et des distributions alimentaires. Tout ceci montre que la Ville de Cergy est aujourd'hui une Ville toujours solidaire et responsable vis-à-vis des plus démunis.

Avant de conclure, un dernier point, c'est bien sûr la vie démocratique. Le gouvernement a décidé qu'il y aurait des élections du deuxième tour le 28, sous réserve que la pandémie ne se redeveloppe pas. Confirmation sera apportée dans quinze jours. Très concrètement, la campagne électorale démarrera le 15 juin et là encore, il faudra attendre l'accord du gouvernement. Il ajoute que toutes les mesures sanitaires seront prises, et que l'ensemble du matériel demandé par l'État pour la tenue des bureaux de vote est à disposition. Il n'y aura donc aucun problème et il ajoute que voter est un acte démocratique important.

M. JEANDON apporte une conclusion après avoir fourni le maximum d'informations sur cette reprise. Il souhaite reprendre le message de la Ville qui était essentiel : « C'est parce qu'on ne leur dira jamais assez merci ». La Ville a lancé une campagne de remerciements pour toutes les personnes qui, pendant le confinement, ont permis à la plus grande majorité d'entre eux de rester à la maison et de se protéger de l'épidémie. Et au nom du Conseil municipal, M. JEANDON les remercie.

M. JEANDON cède la parole à M. LEFEBVRE.

M LEBEVRE complète et précise un certain nombre d'informations, notamment s'agissant de la Communauté d'Agglomération, qui peuvent intéresser certains de leurs collègues, ainsi que les concitoyens qui regardent ce Conseil municipal. Il débute par ce sur quoi ils doivent être tous d'accord sur le plan politique : c'est la manière de discuter avec les Autorités locales et nationales, sur les mesures absolument nécessaires à prendre à Cergy et Cergy-Pontoise. Il en a encore eu l'occasion cet après-midi lors d'une réunion avec le Secrétaire Général de la Préfecture, sur les conditions de réouverture de l'Île de loisirs, de rappeler les obligations sociales et économiques absolument déterminantes permettant de redémarrer, le plus rapidement possible les activités, et offrir aux concitoyens des conditions de vie et, notamment des espaces de détente accessibles.

La situation sanitaire n'est pas inconnue, c'est vrai que comme l'a rappelé le directeur de Cabinet du Préfet, le département du Val-d'Oise est probablement avec Mayotte celui qui pose des problèmes et qu'il faudrait pouvoir analyser. Puisque M. BRUGNOT indiquait que, plus de 100 personnes par jour étaient orientées vers les urgences par le 15 pour suspicion de COVID. Ce qui ne signifie nullement qu'ils en sont atteints. Il rappelle qu'au plan national, ce chiffre étant de 1 000 ou 1 500, c'est un problème qu'il faut aussi savoir territorialiser. Il précise que Cergy-Pontoise et le Vexin sont englobés dans le Val-d'Oise, alors que la très grande majorité de ces cas sont à l'Est du département.

Comme il a pu l'écrire, et ce au nom de tous les élus, propos confirmés par Gérard SEIMBILLE, en grande couronne et, notamment à Cergy-Pontoise, il existe des enjeux particuliers. Cela demande une attention relative quant aux différences de traitements en Île-de-France. Le directeur de Cabinet du Préfet a notamment reconnu que laisser l'Île de loisirs de Cergy-Pontoise ouverte, de même que le Parc Valbon à La Courneuve, était un réel problème. De la même manière que rouvrir le Printemps situé boulevard Haussmann qui est très attractif, au motif qu'il y a une passerelle entre deux bâtiments, et laisser le centre commercial des Trois Fontaines fermé est une vaste plaisanterie. Lors de son intervention, M. LEFEBVRE rappelle avoir obtenu le soutien de Mme PÉCRESSE sur la question du centre commercial. Le problème est donc de faire en sorte que les réalités locales qui sont infradépartementales soient parfaitement reconnues, qu'un système de liberté soit instauré avec des restrictions possibles par les Préfets. Il reconnaît que de ce point de vue-là, la Préfecture et le Préfet du Val d'Oise sont d'une grande écoute et partagent leurs analyses. En particulier, sur la nécessité de rouvrir les Trois Fontaines qui est un centre commercial de proximité. Si ce dernier demeurerait fermé, sur le plan sanitaire, ce serait complètement contre-productif puisque les gens iraient ailleurs. De plus, d'autres enjeux existent. Ce sont les changements d'habitudes qui font que par la suite, ces

commerçants seront pénalisés. C'est en pensant aux concitoyens et aux acteurs économique que ces dispositions doivent être prises, et il sait que c'est une position partagée par tous. Il faut donc avancer rapidement.

Par ailleurs, les propos tenus par le Premier ministre précisent que les commerces rouvrent le deux juin, M. LEFEBVRE n'a pas le sentiment qu'il y ait des restrictions. S'agissant des Trois Fontaines, le port de masques est d'ores et déjà obligatoire. Il ajoute avoir expérimenté le filtrage situé à l'entrée. Art de Vivre est déjà à moitié ouvert puisque certains commerces dits « d'urgence » ou de nécessité peuvent voir leur ouverture s'effectuer. Il pense que la situation va se stabiliser en début de semaine et est persuadé que de meilleures conditions sanitaires seront mises en œuvre aux Trois Fontaines, que celles qui existent au magasin Auchan à Osny. De ce point de vue-là, les choses vont avancer et d'une manière générale, d'autres débats auront lieu. Notamment, au Conseil Communautaire du 16 juin sur le soutien aux activités économiques, ainsi que des réflexions à avoir dans l'avenir sur le soutien aux acteurs économiques locaux, à commencer par les commerçants. Il sera fait en sorte, même si c'est un peu compliqué Rue des Galeries, que là où l'Agglomération est en compétence pour les terrasses, dont les redevances ont été annulées pour la totalité pour l'année 2020, un élargissement maximum soit réalisé.

En ce qui concerne les équipements sportifs, une réouverture des piscines en date du 22 juin 2020 est indiquée. M. COOK présent dans le comité ministériel va faire valoir que, puisque le ministère cherchait des chiffres pilotes, la Ville de Cergy est prête. Les piscines sont disposées à ouvrir le 15 juin, une remise en eau a déjà été effectuée. Reste à savoir quels seront les critères précis. Le problème principal reste celui des vestiaires.

Sur le pôle sportif des Maradas, dont certains ont peut-être visionné le film sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme, cela a été présenté comme un modèle exemplaire de reprise d'activité pour les clubs qu'il faut aussi inciter à fonctionner. Il se permet d'ajouter l'incapacité d'empêcher les gens de pénétrer le soir sur les terrains sportifs, puisque des personnes vont jouer au football vers 21 heures sur le terrain des Maradas. L'Agglomération a parlé de cette situation avec le Maire de Pontoise qui, s'il prend un arrêté, devra envoyer des policiers. Ces mêmes propos ont été tenus par M. HUMBERT pour la Ville d'Éragny. Il est persuadé que pour les terrains sportifs de Cergy c'est à peu près la même chose et que la difficulté provient de là.

Un dernier point sur l'Île de loisirs. Leur objectif était une réouverture au public le week-end prochain. Il faudra revoir ce qui a été dit parce que d'un côté, les plans d'eau seront ouverts, mais de l'autre côté, Cergy est située en zone orange, ce sera au plus tard le 22 juin. C'est une ouverture qui est prévue pour être totale pour l'espace de loisirs, avec des règles d'encadrement pour les activités nautiques, à savoir vagues à surf, téléski, rivière artificielle et accrobranche. Il ajoute que le centre de baignades sera fermé pour l'été. Ceci est la proposition faite par Gérard SEIMBILLE, soutenue par M. LEFEBVRE. Il rappelle que le centre de baignades peut accueillir de 8 000 à 10 000 personnes sur une journée. C'est absolument impossible à gérer. L'avantage de le maintenir fermé est que cela limitera par ailleurs, l'attractivité de l'Île de loisirs, parce que des gens viennent uniquement pour cela. Par contre, l'Île de loisirs avec des financements de la région prévoit d'installer un certain nombre d'espaces de rafraîchissement, qui ont obtenu l'accord de l'ARS, et qui permettront de fonctionner. Il indique pouvoir tenir jusqu'au 22 juin, mais M. HUMBERT, chargé de la sécurité à l'Île de loisirs, a fait valoir, en sa qualité de Maire, que de toute façon, si ces espaces ne sont pas ouverts, nonobstant la situation particulière du Val d'Oise, ce sera pire ailleurs et dans les Communes rien ne sera tenu. Et d'ailleurs, le commissaire qui était présent a aussi confirmé que finalement, la meilleure solution était de rouvrir très rapidement l'Île de loisirs, avec évidemment des éléments d'organisation des activités, mais de le faire de cette manière. Si un rétro-pédalage devait avoir lieu, ce n'est pas la fréquentation de l'Île de loisirs qui ferait exploser les problèmes de contaminations dans le Val d'Oise, ce sont d'autres choses : les transports, les conditions de vie, notamment l'Est du département.

Il ajoute que la Communauté d'Agglomération avait anticipé, puisqu'elle avait préparé une campagne d'affichage de déconfinement sur les gestes civiques, vis-à-vis de la propreté. La preuve en est, tous ces reportages à la télévision avec ces masques qui jonchent le sol. Il rappelle que trois des quatre candidats aux élections municipales du prochain tour en font la distribution. Ces derniers ont été acquis soit avec l'argent du département, soit avec celui de la Commune et de la Communauté d'Agglomération, qui est à peu près la seule à ne pas faire de publicité. Ils sont reconnaissables grâce

aux quatre petits carrés sur le nez, filtrent à 95 % et sont lavables 40 fois. Mais ce qu'il est important de faire, et M. LEFEBVRE l'a précisé au Préfet, c'est que « de toute façon, il y en avait pour longtemps, même si le virus va à bas bruit », c'est que l'activité économique et sociale reprennent le plus naturellement et le rapidement possible. Par contre, là où il faut être présent et où il faut faire passer des messages aux concitoyens et aux électeurs, c'est le respect des gestes barrières. Donc c'est vrai qu'il faut inciter, même lorsqu'il est impossible de le faire par arrêté municipal, au port du masque évidemment dans les commerces et dans les espaces fermés, si possible dans les espaces publics, et effectivement, sur les comportements lorsque les personnes sont en groupe.

En ce qui concerne la propreté, un retour à la normale est observé, les nombreux Maires se sont félicités des conditions dans lesquelles, leur délégataire et leurs agents avaient récupéré le problème principal qui avait été celui des déchets verts. Le tas d'immondices situé devant la déchetterie des Hauts-de-Cergy vient d'être nettoyé, ce dernier s'étant accumulé depuis le 15 mai, puisque l'Agglomération n'avait pas été en capacité avec le délégataire, d'ouvrir les cinq déchetteries. Il ajoute que celle-ci est en mesure d'ouvrir, si ce n'est la semaine prochaine, en tout cas, dans les dix prochains jours, et le Service fonctionne régulièrement.

M. JEANDON cède la parole à **M. PAYET**.

M. PAYET en préambule remercie le Président de la Communauté d'Agglomération d'avoir rappelé que le Conseil départemental, comme toutes les Collectivités de France, avait participé bien entendu à un effort important sur le territoire du Val d'Oise, de distribution de masques. Tout d'abord chirurgicaux, pour les personnels qui en avaient besoin ou pour les semaines de confinement, en particulier pour pouvoir réaliser le travail important qui est le leur. Évidemment, des masques en tissus lavables et réutilisables, à hauteur de 1,2 M€, sur l'ensemble du territoire valdoisien et évidemment, Cergy n'échappe pas à cette règle.

Avant de poursuivre, il en profite pour remercier les Agents de la Ville qui ont organisé la reprise des activités municipales depuis le 11 mai. Celles-ci n'étaient pas arrêtées, mais pour certaines d'entre elles, en suspens. Un travail important a été conduit, et dans les écoles et dans les maisons de quartier et par les Agents de propreté sur certains axes, pour parvenir à ces résultats. Et c'est important de les en remercier.

Par ailleurs, il se réjouit d'un certain nombre d'annonces qui ont été formulées ce soir, ou écrites sur différents panneaux de communication. Elles répondent aux exigences qui étaient les leurs lors du dernier Conseil municipal qui avait eu lieu sous le format numérique. Exigences que l'opposition avait reformulées dans sa dernière tribune.

En premier lieu, la question de l'école, parce que c'est un sujet extrêmement important et structurant. Depuis la mi-mai, les écoles sont censées avoir rouvert. Dans certains départements, ce taux atteint 100 %, dans d'autres, c'est beaucoup plus difficile. Toujours est-il que l'équipe municipale en avait discuté il y a maintenant trois semaines, pour ce qui touche Cergy.

M. PAYET avait déjà attiré l'attention à l'époque, sur le fait qu'il est évidemment important que les enfants des personnels dits « prioritaires », soignants notamment, puissent continuer à l'école puisqu'ils étaient déjà accueillis pendant le confinement. Il est essentiel qu'ensuite, un certain nombre d'autres enfants puissent être identifiés comme étant prioritaires. Parce que si l'école est de nouveau ouverte, c'est bien entendu pour des objectifs pédagogiques, mais de son point de vue, c'est d'abord et avant tout, pour des raisons de lutte contre un certain nombre d'inégalités qui se sont creusées pendant cette période. Parce que la fracture numérique est encore plus visible à ce moment-là, parce que l'essentiel des cours, voire la totalité pendant ces deux mois, ont été assurés en distanciel. Et lorsque des familles manquent d'outils techniques, de ressources numériques pour faire ce suivi, c'est évidemment très compliqué. Les statistiques qui avaient été livrées à l'échelle nationale qui consistaient à dire que 10 % des enfants ont été perdus de vue pendant les deux mois de confinement sont des statistiques effrayantes. Cela revient à dire qu'à Cergy, il y aurait environ 900 enfants qui auraient été perdus de vue par l'Éducation nationale. Perdus de vue ou décrochés, parce qu'ils peuvent avoir été « suivis » par la Direction d'école et en même temps, avoir décroché complètement de leur scolarité. Il était donc important qu'ils puissent être accueillis. Néanmoins, malheureusement, constat est fait que ces publics qui devraient être cible lors de l'ouverture des écoles, ne sont pas

nécessairement ceux qui s'y présentent. C'est un constat assez frappant et qui interroge sur la suite. Que sera-t-il fait pour remettre ces jeunes dans les circuits scolaires, qui ont décroché lors de la période de confinement, et pour qui la reprise plus classique en septembre deviendra difficile ?

Lors du précédent Conseil municipal de mi-mai, le souhait avait été émis que les critères soient plus « lâches », pour permettre à ce que davantage de parents puissent remettre leurs enfants à l'école. De nombreux témoignages ont été observés, de parents qui auraient souhaité que leurs enfants soient de nouveau scolarisés et qui n'ont pas pu l'être. Les chiffres ont été rappelés : 543 enfants d'école élémentaire alors que 1 000 places sont prévues. 219 enfants d'école maternelle pour 500 places. Ce qui veut dire que le public qui est visé ne s'est malheureusement pas toujours présenté, et qu'il reste de la place. De plus, M. PAYET note que dans les propos de M. JEANDON, ce dernier avait l'intention de travailler avec la Direction académique pour faire en sorte que ces critères puissent être revus, afin d'augmenter le nombre d'enfants accueillis dans les écoles. Il ajoute que l'opposition s'associe à ses vœux, puisque c'étaient leurs désirs depuis trois semaines.

En ce qui concerne la question du décrochage scolaire. S'il va de soi que pour eux, les enfants qui ont pu décrocher pendant ces deux derniers mois doivent pouvoir être accueillis à l'école sur la base du volontariat, il est à remarquer qu'un certain nombre ne s'y sont toujours pas présentés, et il y en aura encore probablement beaucoup qui ne s'y présenteront toujours pas au cours des quatre prochaines semaines. M. PAYET pense sincèrement que c'est un drame, et que tous ceux qui sont présents ce soir à ce Conseil municipal partagent l'idée que, pour ces jeunes en particulier, le fait qu'ils ne soient plus dans l'école et qu'ils n'aient pas un suivi pédagogique particulier soit extrêmement difficile. La question est : comment pouvoir créer les conditions d'un rattachement pour ces enfants qui ont été en grande difficulté les deux ou trois mois passés, et qui vont continuer de l'être pour les prochaines semaines ? Quel est le plan de rattachement qui doit être mis en place afin d'être le plus prêt possible à la rentrée ? Parce que six mois sans activité pédagogique sérieuse et sans un suivi pédagogique professionnel, pour un certain nombre de jeunes, cela pourra être six mois très lourds dans leur scolarité à venir. Il attire vraiment l'attention des membres du Conseil municipal sur ce point, pour que très vite, soit engagé la possibilité de mettre en place des dispositifs avec l'Éducation nationale, qui visent à mieux repérer encore ces jeunes qui soit ont été perdus de vue ou ont décroché, pour faire en sorte que ces trois mois d'absence ne deviennent pas irrémédiables. Par ailleurs, et pour en terminer avec cette question, le Premier ministre a annoncé que des conventions étaient en cours de signature entre l'État et les Communes, afin d'organiser avec les activités pédagogiques, des activités qui soient davantage d'ordre sportif, culturel et citoyen. C'est une étape qui permet de ramener un certain nombre d'élèves dans l'école et c'est évidemment indispensable. M. PAYET ignore où en est la Commune de Cergy dans la signature, si cette convention est déjà établie par l'État, si elle le sera et dans tous les cas, quel sera le rôle de l'équipe municipale. De plus, cette convention vaut financement par l'État d'un certain nombre d'activités. Il faut profiter de cette occasion pour que des activités de cette nature soient instaurées dans les écoles cergyssoises.

Deuxième sujet qui a été abordé, et il faut s'en réjouir, concerne les activités associatives, sportives et culturelles. Il ne revient pas sur les longs développements qui ont été faits sur l'Île de loisirs, l'opposition partage l'idée que cette dernière doit pouvoir rouvrir au moins partiellement, parce que c'est une forme d'exutoire, que certaines familles ne pourront pas partir en vacances comme d'habitude et pour elles, l'Île de loisirs est la seule destination qui leur sera proposée. Cependant, si les espaces sont aménagés tout en respectant les règles de sécurité et les gestes barrière, l'Île de loisirs doit pouvoir ouvrir en limitant un certain nombre d'activités. M. PAYET espère qu'à la rentrée de septembre, le festival Cergy Soit ! pourra avoir lieu. En effet, c'est un événement culturel incontournable, tant pour la Ville que le monde du spectacle. Il ne peut s'empêcher de penser à toutes ces compagnies artistiques, culturelles, théâtrales et musicales qui ont suspendu toutes leurs activités au cours des trois derniers mois, et qui ne pourront les reprendre que dans un terme très lointain. Le Premier ministre a rappelé que tout ce qui aurait trait de près ou de loin à des festivals serait encore interdit pendant longtemps, ce qui promet un sombre avenir. Il y a trois semaines, l'équipe municipale avait formulé le souhait de débloquer une enveloppe de soutien et d'urgence à destination de ces publics. De la même façon que le tissu associatif cergyssois a été très mobilisé pendant cette période. Il ajoute que la Ville remercie tous les bénévoles qui se sont engagés. Il précise que les fêtes de

quartier et les terrasses d'été sont des sujets sur lesquels une réflexion est à apporter, car elles ne pourront pas avoir lieu cette année.

Les derniers chiffres évoqués par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) sont alarmants : 20 % de diminution du Produit intérieur brut (PIB) sur le trimestre. Le nombre de personnes qui sont au chômage partiel dans le Val-d'Oise atteint près de 58 % des salariés du territoire. Par ailleurs, le Premier ministre a rappelé que le nombre d'inscrit à Pôle Emploi au mois d'avril a augmenté de 800 000, et tout ceci n'est pas fini. Les conséquences économiques de la crise sanitaires seront terribles. Avant que les conditions économiques ne retrouvent un rythme acceptable, il est possible d'imaginer que la période sera très longue.

M. PAYET les félicite pour la réouverture des marchés de Cergy et se réjouit de l'attention portée à leur demande de réinclusions des commerçants non alimentaires, en particulier sur le marché de Cergy-Saint-Christophe. Dans un courriel précédemment envoyé, il avait été proposé la réduction de mètres linéaires des commerçants non alimentaires et, que soit organisé des roulements entre les présents et les absents sur les demi-journées du mercredi et samedi. Une publication sur Facebook indique que ces deux modes d'organisation ont été retenus. Pour leur part, les commerces alimentaires ont pu travailler pour certains d'entre eux, bien que le résultat ait été différent sur le plan de l'activité. Évidemment, la situation des commerçants non alimentaires est devenue critique, car des questions se posent sur les stocks et leur renouvellement pour des raisons de saisonnalité. Néanmoins, il reste un grand nombre de commerçants et d'artisans qui vont être confrontés à des difficultés particulièrement sérieuses. Quant aux bars, restaurants et cafés, les difficultés auxquelles ils ont été confrontés ces dernières semaines restent réelles. C'est pourquoi il avait été demandé la création d'un fonds d'urgence pour l'ensemble des commerçants du territoire, à envisager à minima, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.

Ces initiatives seront votées en Conseil départemental en assemblée plénière, pour sa participation au fonds résilience instaurée par la Région et auquel la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise participe. Il s'agit d'entrepreneurs, de commerçants, d'artisans, d'emplois et de clients qui ont souffert et qui ont besoin de trouver des perspectives d'évolution positives.

Bien que les taxes et redevances pour l'occupation de l'espace public soient annulées pour l'année 2020, propos tenus par M. le Maire et le Président de l'Agglomération de Cergy, M. PAYET croit que des choses restent à imaginer sur les loyers, en particulier dans les pépinières, lorsqu'elles sont pilotées par des Collectivités locales. Il s'agit de trouver des dispositifs qui permettent d'avoir les effets de levier les plus pertinents pour faire redémarrer l'activité.

En ce qui concerne le cadre de vie. Du fait d'une longue période de confinement, il est normal que l'envie de se retrouver et de sortir plus librement se soit fait ressentir. Malheureusement, les incivilités qui sont parfois associées à ces regroupements perdurent. Cela existait avant la crise et de façon beaucoup plus limitée pendant le confinement, mais continue maintenant. De fait, cela renvoie à deux questions : celle des déchets, avec pour exemple des incivilités sur l'Esplanade de Paris et des douze Colonnes, et celle de la tranquillité sur l'espace public, afin que le plaisir de se retrouver dehors n'aboutisse pas à la dégradation de la qualité de vie pour ceux qui restent confinés, à savoir les plus vulnérables. Et cela passe par une présence accrue et renforcée de la police municipale et nationale.

Pour conclure, de nouvelles mesures et responsabilités doivent être prises afin de s'assurer que le décrochage ne soit pas définitif : la question du soutien aux acteurs associatifs, culturels et sportifs pour leur rôle incontournable sur le territoire. Celle relative à l'activité économique et aux commerçants, afin de recréer de l'emploi là où il a disparu et évidemment, des questions ayant trait au cadre de vie. Pour cela, M. PAYET donne toute sa confiance et remercie l'ensemble des agents et des acteurs qui sont mobilisés dans ces questions.

M. JEANDON cède la parole à Mme ROCHDI.

Mme ROCHDI souhaite faire un point quant aux propos de M. PAYET, notamment sur la partie Éducation, mais également la propreté. Tout d'abord, elle tient à remercier les Agents de la Ville, car, depuis le début du confinement, ces derniers ont travaillé sans relâche pour que la Ville et tous les quartiers restent propres. Elle rappelle que les dégradations qui se manifestent sont de la responsabilité de tout un chacun, et qu'une prise de conscience de la part de chaque habitant est nécessaire.

Par rapport à l'Éducation et l'école. Le 14 mai a débuté l'ouverture des écoles élémentaires. Le Maire et toute l'équipe municipale ont fait le choix que cette reprise soit progressive, en présence d'actions et d'un travail collaboratif avec les partenaires et acteurs éducatifs. Ces derniers sont l'Éducation nationale, notamment les deux inspecteurs de la circonscription avec qui un travail et des réunions ont eu lieu, de manière à penser ensemble la meilleure stratégie pour cette reprise. Mais également, la meilleure stratégie de l'école à la maison avec tout un travail mené par les enseignants. Que ce soit par la remise du travail toutes les semaines, par des permanences au sein des écoles, ou par l'envoi des cours imprimés, ou encore par des visio pour certains enseignants.

En ce qui concerne la reprise. Lundi dernier, l'école Maternelle a rouvert au niveau des grandes sections, tout en sachant que les enfants prioritaires ne l'avaient pas quittée. Les petites et moyennes sections reprennent ce mardi. À partir de la date du deux juin, l'ensemble des effectifs seront présents. Il s'agit des enfants contactés par les directeurs d'écoles, selon les critères qui ont été fixés par l'Éducation nationale. En accord avec M. SANGARE, il a été demandé un assouplissement desdits critères. Aujourd'hui, il s'avère qu'il reste des places disponibles. L'équipe municipale a agi en temps et en heure, avec l'ensemble des partenaires et des acteurs avec lesquels elle travaille, notamment les membres du Conseil Local des Parents impliqués dans ce travail de reprise, mais aussi les enseignants, les animateurs et les responsables périscolaires présents toute la journée, et accompagnent les équipes éducatives, afin de permettre justement le respect du protocole sanitaire. Afin d'informer les parents de cet assouplissement, l'Éducation nationale s'est enquis de ce travail, mais un gap demeure entre le prévisionnel et le réel.

Au-delà du caractère d'apprentissage demeure le lien social et le bien-être des enfants qui sont essentiels. Un récent sondage indique les chiffres relatifs à la maltraitance des enfants. Un travail est entrepris pour lutter contre le décrochage scolaire avec un service au niveau de la Ville, le Programme de Réussite Éducative (PRE), en collaboration avec des associations partenaires qui interviennent depuis le début, qui téléphonent et donnent des cours de manière à les aider à distance.

Une précision est apportée sur le travail avec les associations qui a repris mercredi dans les centres de loisirs, sur le plan culturel, linguistique et sportif, et ces partenaires associatifs contribuent aussi à l'éducation et l'épanouissement des enfants. Il est certain que les effectifs ne sont pas encore très importants, et il s'agit de faire en sorte que les enfants reviennent à l'école. Des remerciements sont adressés aux Services et à l'ensemble des partenaires, parents, associations, Services de la Ville, qui ont permis de mener à bien cette reprise scolaire.

M. JEANDON cède la parole à Mme ESCOBAR.

Mme ESCOBAR adresse ses remerciements pour la présentation depuis ces trois dernières semaines, ainsi que ceux qui contribuent au quotidien à les préserver et à protéger les solidarités au sein de cette société bien abîmée, ainsi qu'une pensée pour les Agents de la Municipalité qui se sont engagés.

Même si ces données n'étaient pas toutes précises et si beaucoup de temps a été consacré sur le commentaire de la situation nationale, il aurait peut-être été apprécié d'avoir davantage de détails. Parce que si dans la gestion de cette crise sanitaire qui n'est pas terminée, il y a des réussites, il y a quand même aussi beaucoup de carences, tant dans l'analyse que dans l'action et les mesures qui ont été mises en œuvre et qui sont annoncées.

En ce qui concerne les réussites, le réseau associatif s'est largement mobilisé afin de pouvoir accompagner les distributions alimentaires et répondre aux urgences. C'est aussi avec le soutien des élus qui ont largement œuvré pour aller récupérer des denrées dans des Communes voisines, avec des liens étroits qui se créent entre les commerçants et les familles bénéficiaires. Ce n'est pas un travail structurel, toutefois, elle salue le dynamisme associatif qui est aussi le fruit de l'identité d'une Ville.

Des félicitations également, car les délais étaient assez courts, pour la réouverture des marchés des Hauts-de-Cergy et de la Halle. Les conditions n'étaient pas faciles, les équipes et les médiateurs se sont engagés afin de pouvoir organiser le flux. Il était important de conserver les habitudes de consommation locale puisque désormais, c'est une attente des citoyens.

Des masques ont été distribués, en développant des relations très interpersonnelles entre les élus et la population, accompagnés d'un mot du Maire leur signifiant et marquant à tous les Cergyssois,

l'empathie qui leur formulait. C'est beaucoup d'attention et ils ont dû être touchés par cette dédicace personnelle.

Sur les questions scolaires, il est intéressant d'associer les parents d'élèves à la résolution des difficultés, mais il faut savoir que c'est le comité qui garde le contrôle et la maîtrise du protocole sanitaire et qui valide, en dernier lieu, la bonne conformité des locaux, pour pouvoir accueillir des enfants tout en respectant le cadre physique, affectif et moral. Les parents sont présents pour vérifier et lever quelques freins, mais cela reste de la responsabilité de la Municipalité et en lien avec l'Éducation nationale.

Comme M. PAYET, elle partage les enjeux relatifs au décrochage. Il est vrai que maintenant, le terme de rattachement scolaire est utilisable, mais ce sont des sujets à traiter d'urgence. Effectivement, ces dernières années, le travail partenarial qui avait été engagé il y a encore cinq ou six ans avec les établissements scolaires, les collèges et les lycées, notamment dans le cadre des protocoles « Collèges », qui permettaient d'avoir des lieux de partage, de l'analyse, du suivi des gens ou des partenaires qui se connaissent, au-delà du soutien et d'une subvention à un projet, vraiment coconstruire la vie éducative au bénéfice de la réussite des élèves, a été abandonné durant ce mandat. Un point a-t-il été fait sur les collèges et les lycées ? Que deviennent ces préados dans la rue qui ont déjà, durant tout ce temps, manqué d'adultes bienveillants ?

Les carences et l'analyse montrent l'absence d'éducateurs à la question de : qui doit faire ce travail de rattachement, d'accompagnement et de travail avec les familles ? Ce sont bien des professionnels qualifiés et formés qui peuvent exercer ces métiers, ainsi que des animateurs socioculturels, tant les freins sociaux, culturels et économiques sont à lever. Les questions de violence évoquées par Mme ROCHDI rappellent ces situations difficiles, et dans certains quartiers, notamment Cergy Sud qui n'est pas du tout pourvu d'éducateurs spécialisés, cette question devra être posée.

Les questions de santé mentale n'ont pas été abordées ce soir. La Ville dispose d'un Contrat Local de Santé (CLS) qu'elle a réactivé trois semaines ou un mois avant l'élection afin de faire un point. Quels sont les acteurs mobilisés sur cette question et comment travailler ces sujets ?

Enfin, dans l'analyse des carences, si des distributions alimentaires et des bons de l'État ont été remis, c'est une bonne chose que la Ville ait été en charge de cette action. Ceci pour repérer les habitants et peut-être leur proposer un accompagnement plus global, mais ce ne sont pas les solutions structurelles qu'elle avait formulées et appelé de ses vœux. Cela pose la question qui est de savoir comment ces familles aujourd'hui en difficulté peuvent-elles manger ? Quelle est la proposition structurelle qui leur est faite pour pouvoir accéder à la restauration, à la cantine ? Cela ne concerne malheureusement que quelques centaines d'enfants. D'ailleurs, tant mieux si la qualité peut être améliorée. Ce sont 500 enfants qui ne déjeunent pas tous à la cantine, comparés aux 8 000 sans compter les collégiens et les lycéens, il n'y a toujours pas eu de proposition d'aide et d'accompagnement sur la restauration scolaire.

Enfin, en ce qui concerne la continuité éducative dont Mme ROCHDI a fait la liste, dans laquelle figurent la cantine et le plan mercredi entre autres, mais cela concerne tellement peu d'enfants et de situations. Pour les 90 % d'entre eux qui ne disposent que de leurs outils numériques et environnement familial, qu'y a-t-il eu de structurel durant ce temps ? Bien sûr, quelques animateurs sont présents sur le Programme de Réussite Éducative (PRE), mais ils ne peuvent pas faire face et ne peuvent répondre. Mme ESCOBAR ne comprend pas, il avait été engagée une large réflexion, mais lorsqu'il a fallu appuyer sur le bouton de la mobilisation de toutes les ressources pour pouvoir pallier les carences de la Ville, qui ne pouvait pas accueillir dans ses écoles pour cause de plan sanitaire, de l'Éducation nationale qui ne pouvait pas répondre à la commande, l'équipe municipale s'est trouvée très dépourvue d'accompagnateurs numériques, de lieux de partages, de renseignements, d'analyses sur les questions des collégiens et des lycéens, d'accompagnement des éducateurs spécialisés et de trouver des solutions structurelles et financières qui permettent de répondre à la crise alimentaire.

Tout cela est l'occasion de faire émerger des nouveaux modes de consommation et des nouvelles stratégies. Afin que son propos soit positif, elle remercie de nouveau le soutien qui a été apporté aux commerçants du marché afin qu'ils puissent être réinstallés. Elle pense que c'est le moment de fidéliser les gens, de proposer des solutions pour ne pas acheter sur Internet. Elle précise n'avoir toujours pas compris, et il en est de même pour les commerçants, pourquoi ces derniers ne pourraient pas occuper la sortie de gare sur les nouveaux aménagements qui ont été réalisés. Cela permettrait

d'élargir les espaces entre les stands et de garantir les conditions de circulation et sanitaires nécessaires.

Pour terminer son propos, elle espère que des réponses seront apportées et surtout, des précisions concernant les chiffres et les données relatives au Plan mercredi, aux personnes soutenues, savoir quel budget cela représente-t-il ?

M. JEANDON cède la parole à Mme CARPENTIER

Mme CARPENTIER apporte un complément d'information. Hier, a été achevée la distribution de bons AUCHAN d'une valeur de 50 €, mais elle continue demain pour la deuxième tranche du quotient familial. Cela signifie qu'il y a de moins en moins de familles qui ne seront pas prises en compte. Ces bons sont valables uniquement chez AUCHAN, car les autres magasins refusent le partenariat avec la mairie pour cette action. Par ailleurs, le Centre d'Action Social (CCAS) a fait une dépense de 100 000 €.

M. JEANDON cède la parole à Mme ROCHDI.

Mme ROCHDI reprend les propos de Mme ESCOBAR en indiquant que, sur le Plan mercredi, 38 enfants étaient présents sur les 56 inscrits. Pour la journée d'hier, 56 enfants sur les 78 prévus. En sachant que les accueils ont été ouverts dans chacune des écoles de la Ville, de manière à éviter le brassage et pour pouvoir avoir, si besoin est, un tracking qui soit fait dans l'éventualité d'un cas.

Concernant la cantine. Aujourd'hui, les repas qui sont servis ne sont pas en barquette. Ce sont des salades, des sandwichs et autres, des menus complets. Pour le moment, dans le respect du cadre du protocole sanitaire national, il est impossible de servir des repas chauds. Si cela était fait, cela signifierait que les enfants devraient manger dans la salle de restauration scolaire. Le protocole de suivi est validé, dans lequel se situent également les infirmières scolaires, et si les repas chauds étaient servis, cela nécessiterait un équipement de cloches que le prestataire ne veut pas fournir. De plus, le risque du non-respect du protocole sanitaire est présent.

Au niveau des chiffres sur le travail des enfants figurent le rattachage, l'étude du soir, les Agents Territoriaux Spécialisés (ATS) et un accompagnement quasiment personnalisé. Les autres enfants sont suivis quotidiennement par les professeurs et enseignants qui sont en distanciel. Et pour les collégiens et lycéens, tout un travail de suivi est mis en place par le Service Jeunesse.

Dernier point qui concerne le numérique. Le Service de la Ville, en lien avec M. KAYADJANIAN, M. SANGARE, M. le Maire et le Service Éducation et Informatique ont veillé aux prêts de tablettes auprès de familles. Ces dernières ont été contactées soit par les directeurs d'écoles pour leur connaissance quant à leur typologie, soit via des remontées par les parents d'élèves. L'équipe municipale, en lien avec ses familles, les a contactées afin de mettre à disposition ce matériel pour lutter contre cette fracture numérique.

M. JEANDON cède la parole à M. SANGARE.

M. SANGARE tenait à souligner que sur la partie Éducation, il pense que beaucoup d'informations ont été données, mais le retour qu'il en a eu de la Communauté éducative, c'est qu'il ne s'agit pas d'une action ponctuelle. C'est une action de longue haleine qui a permis d'instaurer une confiance et un travail en concertation avec la Communauté éducative, afin de gérer cette situation difficile.

C'est par la confiance et le travail coopératif réalisé avec l'ensemble des acteurs de l'Éducation nationale, que très vite, des objectifs communs ont été définis et ce, chacun restant dans son domaine de compétence. Ce n'est pas parce qu'il y a eu la mise en place d'un comité d'un suivi, avec un protocole de visites et des représentants de toutes les parties, que l'équipe municipale se dégage dans l'instauration, la validation ou sa responsabilité. Le travail est effectué dans la transparence, la confiance et dans une information commune, afin que chacun sache l'orientation qui est prise, mais aussi quels les enjeux et les contraintes. Ceci afin de connaître les attentes des uns et des autres pour prendre la meilleure décision pour Cergy.

Il rappelle que cet esprit de concertation est salué par tout le monde. Beaucoup d'associations d'élus et de Communes s'étonnent du climat qui règne sur la Ville de Cergy par rapport à la Communauté Éducative, sur l'entente avec les parents, sur l'instance du Conseil Local des Parents (CLP), et tout cela permet d'avoir un dialogue permanent.

Il faut reconnaître que dans le temps imparti, il serait impossible de trouver des solutions et d'avoir une entente aussi large si cette confiance n'était pas tissée. Grâce aux nombreux comités de suivi et aux visites communes des écoles où sont invités l'Éducation nationale, les infirmières, les délégués départementaux et les parents d'élèves, et en lien avec les responsables du périscolaire et des sites, des protocoles spécifiques ont été adaptés à la physionomie de chaque école. Il est important d'avoir un travail de proximité et de précision par rapport au vécu dans les locaux, afin que soit défini l'accueil des enfants en toute sécurité.

Le protocole tel qu'il est défini sur Cergy démontre une capacité d'accueil de 1 600 enfants. Il a toujours été dit clairement, et suite aux propos du Ministre de l'Éducation nationale s'appuyant sur les paroles et les conseils du comité scientifique que la condition sine qua non de reprise était l'application du protocole sanitaire. Quelques désistements ont pu être observés, mais ils ne sont pas uniquement liés à Cergy. Cependant, cette reprise étant uniquement sur la base du volontariat, des efforts restent à faire pour ramener les enfants qui en auraient davantage besoin.

Lors de la dernière réunion du comité du Conseil local, il a été demandé à la Communauté Éducative d'instaurer une promotion des conditions d'accueil des enfants. Les deux semaines du mois de mai ont permis d'acquérir les nouveaux gestes et process, ceci permettant dès le deux juin, un accueil sécurisé. Aujourd'hui, les prévisions sont favorables. Toutefois, le climat anxieux ne doit pas être écarté, le traumatisme est réel et il faut savoir accompagner les parents pour leur donner la confiance de scolariser à nouveau leurs enfants. L'école est une institution à préserver, encore plus sur le territoire de Cergy, c'est une action des autorités, des Collectivités locales et en particulier de la Mairie. Si les conditions sanitaires ne bougent pas, ce sont seulement 25 % des enfants qui seront accueillis et les 75 % restants se trouveront en difficulté. Les inégalités ne doivent pas davantage se creuser. Le respect, l'acceptation et la confiance en l'autre ont été impactés par le virus. Il est donc important d'accompagner les familles pour qu'il n'y ait pas de décrochage.

M. SANGARE rappelle que dans ce travail, l'équipe municipale a tenu à associer l'ensemble de la Communauté Éducative ainsi que les inspecteurs, et il les remercie pour leur travail de confiance, de proximité et de précision. L'angoisse est réelle dans les établissements scolaires, il faut pouvoir rassurer, donner des éléments et avancer ensemble. Des dialogues se sont tenus entre le scolaire et le périscolaire et un travail a été intégré sur tous les temps de l'enfant. Ce protocole est aujourd'hui appliqué, mais se pose la question quant à la phase du 22 juin au 4 juillet. Un travail considérable a été effectué par les enseignants, les familles et les Services de la Ville qui étaient présents pour accueillir les enfants des personnels soignants dès le 16 mars. C'est cette capitalisation qui fait qu'aujourd'hui la continuité de cette action est possible, malgré des situations difficiles qui sont gérées avec l'ensemble des partenaires. Ce travail est poursuivi avec la Communauté Éducative pour permettre aux enfants de réussir, car l'école a toujours son sens et son importance dans la société.

M. JEANDON cède la parole à M. DIOUF.

M. DIOUF tenait à souligner que les sujets de l'éducation et de la réussite éducative étaient des sujets importants et prioritaires pour l'équipe municipale. Ils le sont encore plus pendant cette crise. La Ville s'est attelée pour intervenir sur la réussite éducative et la question des décrocheurs et elle englobe les jeunes primaires, les collégiens et lycéens. Aucune distinction n'a été faite. Peu importe la scolarité du jeune Cergyssois, ces sujets ont été particulièrement suivis et une attention particulière a été apportée.

La première chose a été de prendre contact et d'être en relation constante avec tous les chefs d'établissements. Il s'agit notamment des proviseurs pour les lycées et des principaux pour les collèges. Ce lien a permis d'obtenir un diagnostic des familles qui avaient été contactées, de celles au contraire, dont aucune nouvelle n'avait été obtenue, mais aussi en termes d'équipements. Cette crise a mis en lumière la fraction numérique et rapidement, la Collectivité a proposé aux chefs d'établissements, collèges et lycées, de prêter du matériel. Par ailleurs, des commandes ont dû être effectuées afin de fournir des tablettes.

Il tient à remercier l'ensemble des éducateurs qui ont dû réorganiser leur manière de travailler et ont fourni un effort important. Ces derniers ont continué à suivre téléphoniquement ou par visio les élèves, mais également des familles nouvelles. En parallèle, la Communauté associative a été d'un appui considérable. Sur la première phase de la gestion de crise, ce ne sont pas moins de 260 familles cergyssoises, collégiens, qui ont été suivis par ces partenaires associatifs. Très rapidement, des liens ont été faits avec les chefs d'établissements, ainsi qu'un appui sur les Ressources internes, les éducateurs, les Services et les partenaires associatifs.

Il souligne qu'un temps très important va être dédié à la période de l'après-crise. En effet, depuis plusieurs semaines, beaucoup de jeunes et, notamment des collégiens et des lycéens ne sont pas retournés en cours. L'idée est de réfléchir à comment mettre en place des ateliers ludiques et éducatifs qui vont principalement s'adresser aux décrocheurs scolaires, mais pas seulement. L'école, ce sont des temps d'apprentissages académiques, mais aussi des liens sociaux entre les jeunes qui se construisent. Il souhaiterait que ces temps qui seront organisés sur la période estivale, soient des moments où les jeunes qui sont plutôt en difficulté rencontrent ceux qui ont moins de problématiques, afin que ce soit aussi moins marginalisant et stigmatisant.

M. JEANDON s'enquiert d'éventuelles demandes d'interventions. En l'absence de celles-ci, il se permet de conclure sur quelques points abordés.

Il rappelle que Cergy est une des rares Villes à avoir demandé officiellement, la liste des enfants qui n'avaient pas été suivis par les enseignants de primaire. Très concrètement et après son obtention, les éducateurs spécialisés instruisant le Programme de Réussite Éducative (PRE), ont appelé et se sont déplacés pour connaître l'exacte situation des enfants, ainsi que pour mettre en place le lien nécessaire avec l'Éducation nationale. Tout cela fait en partenariat complet avec cette dernière que **M. JEANDON** remercie vivement.

À l'attention de **M. PAYET**, il indique que les Services de la Ville ont effectué le nettoyage de l'Esplanade de Paris. Il demande à ce qu'une attention soit portée sur les informations diffusées, puisque la Ville dispose de Services très réactifs qui permettent de répondre activement. De plus, une demande a été effectuée auprès de l'artiste, **M. KARAVAN**, afin d'obtenir davantage de poubelles, puisque sur son périmètre d'intervention, requête qui a été refusée. Cependant, et afin d'éviter le surplus de déchets situé à cet endroit, cet accord pourrait être outrepassé.

En ce qui concerne les protocoles Collèges, il souhaite rassurer **Mme ESCOBAR**, indiquant que chaque année, et avec l'ensemble des principaux et proviseurs, est mis en place un protocole défini et signé. C'est une action conjointe entre la Ville et le Collège. Toutefois, certains d'entre eux le refusent et il est impossible de leur imposer.

Il ajoute un point important concernant le marché et partage les problèmes relatifs à ces derniers. Il fait juste remarquer que la Ville de Cergy est la seule à disposer de 90 commerçants non alimentaires. Les Communes d'Argenteuil et de Sarcelles n'ayant pas encore ouvert l'ensemble des activités. Au vu d'autres marchés populaires, la Ville de Cergy a été exemplaire et sert aujourd'hui de modèle, et **M. JEANDON** se réjouit du travail effectué.

Pour ce qui est de la crise alimentaire, 2 000 personnes sont aujourd'hui suivies ou sont envoyées vers les assistantes sociales du département et la totalité d'entre elles a reçu des bons. Jamais une telle action n'avait été menée jusqu'à maintenant. **M. JEANDON** réclame du gouvernement dont c'est la responsabilité, qu'il puisse continuer de mettre en place des tickets. **M. le Maire** indique avoir fait une demande auprès du Préfet pour l'égalité des chances, dont c'est le relais au niveau de l'État, pour que ces bons puissent être reconduits au-delà du 15 juin. Ceci pour que les parents qui rencontrent des difficultés puissent trouver une réponse à la crise alimentaire. Il ne faut pas mélanger les interventions. Certaines relèvent du rôle de l'État, et la Ville peut accompagner, mais cette situation permanente est impossible pour une Collectivité locale. C'est de la solidarité nationale. Il regrette que cette proposition de pouvoir développer de nouveau des tickets alimentaires ne soit pas retenue par le gouvernement actuel.

Dernier point concernant les cafés et les restaurants. Bien évidemment, il ne s'agit pas uniquement d'un problème d'argent. Comme au niveau des écoles, des crèches, des maisons de quartier et des médiathèques, il faut redonner confiance aux Cergyssoises et aux Cergyssois pour aller dans les commerces, mettre leurs enfants à l'école ou dans les crèches. Redonner confiance, c'est d'abord

respecter les mesures sanitaires et que celles-ci soient négociées au cas par cas. Et de faire que lorsque ces dernières sont mises en place, elles permettent non pas la fermeture, mais l'extension. Tel est l'objectif qui est fixé et c'est celui qui sera travaillé dans les prochaines semaines.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. JEANDON** remercie les élus et lève la séance à 21h15.

La secrétaire de séance,

le Maire,

Anne LEVAILLANT



Jean-Paul JEANDON

